

SCI 3M
Société civile immobilière au capital de 1 000€
Siège social : **SAINTE BLANDINE (38110) 12 Lot. Les Tournesols**
538 207 812 RCS VIENNE
(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 18 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le 18 juillet

Les associés de la société dénommée **SCI 3M**, société civile, dont le siège social est sis à **SAINTE BLANDINE (38110) 12 Lot. Les Tournesols**, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VIENNE, sous le numéro **538 207 812**, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- **Monsieur Alain MONIN**
- **Monsieur Thomas MONIN**
- **Monsieur Mathieu MONIN**

Seuls associés de la Société et représentant, en tant que tel, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Alain MONIN**, en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Prendre acte de la notification de la donation-partage de parts de la Société régularisée par **Monsieur Alain Jacques MONIN** au profit de **Monsieur Thomas Philippe MONIN** et de **Monsieur Mathieu François MONIN** ;
- Modifier en conséquence les statuts et la répartition du capital social de la Société ;
- Donner tous pouvoirs au gérant de la Société aux fins de mettre en œuvre les délibérations adoptées.

Après avoir rappelé que les associés ont déjà eu communication et connaissance des documents suivants :

- Acte de donation-partage du 18 juillet 2025 reçu par Maître Eric DEFRADAS notaire à LA TOUR-DU-PIN ;
- Statuts à jour.

Les résolutions sont mises au vote dans les conditions de quorum et de majorité prévues dans les statuts.

PREMIERE DELIBERATION

(Notification de l'acte de donation-partage)

Les associés déclarent prendre acte de la **notification de la donation-partage de parts de la SCI 3M**. Cette notification a été régularisée conformément aux statuts.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DELIBERATION

(Nouvelle répartition du capital)

Par suite de la donation-partage de parts susvisées, les associés décident de modifier le capital social de la société comme suit :

Il est divisé en **100 parts**, de **DIX EUROS (10,00EUR)** chacune, numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- 1) Monsieur Alain MONIN **2 parts sociales** numérotées de 1 à 2 en **pleine propriété** et de **48 parts sociales** numérotées de 3 à 50 en **usufruit**.
- 2) Monsieur Mathieu MONIN **49 parts sociales** numérotées de et de 27 à 50 en **nue-propriété** et de 51 à 75 en **pleine propriété**.
- 3) Monsieur Thomas MONIN **49 parts sociales** numérotées de 3 à 26 en **nue-propriété** et de 76 à 100 en **pleine propriété**.

Monsieur Alain MONIN exerce les fonctions de gérant.

Les associés décident en ce sens de procéder à la mise à jour des statuts.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DELIBERATION

(Pouvoirs en vue des formalités)

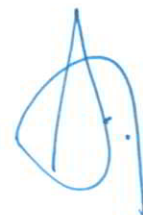
Les associés décident de conférer tous pouvoirs au gérant **Monsieur Alain MONIN**, avec faculté de subdéléguer, à l'effet de procéder à toutes publications, signer toutes pièces, tous procès-verbal, et tous actes nécessaires à l'accomplissement des délibérations prises aux termes des présentes, et d'une manière générale, d'effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire à la conclusion du contrat de cession de parts sociales.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés ou leurs mandataires.

Pour copie certifiée conforme à l'original

Monsieur Alain MONIN



SCI 3M
Société civile immobilière au capital de 1 000€
Siège social : **SAINTE BLANDINE (38110) 12 Lot. Les Tournesols**
538 207 812 RCS VIENNE
(ci-après la « Société »)

FEUILLE DE PRESENCE

L'an deux mille vingt-cinq
Le 18 juillet

Monsieur Alain MONIN	
Monsieur Thomas MONIN	
Monsieur Mathieu MONIN	